



Chèques encaissé par un autre bénéficiaire

Par **kimo13**, le **12/11/2016** à **16:16**

bonjour,j'ai pose un chèque le 7.11.2016 a la bnp canebieres Marseille et la personne qui ma fait le chèque ma dit qui la était encaissé mais la somme d'argent na était crédité dans mon compte,quelle action dois-je faire? quelqu'un peut me dire la m'orienter merci.

Par **morobar**, le **12/11/2016** à **16:18**

Bonjour,
Vous vous présentez au guichet muni de votre bordereau de remise.
Mais attention aux dates de valeur, selon l'endroit de domiciliation du tiré (la banque)

Par **Visiteur**, le **12/11/2016** à **21:45**

Bsr,
Qu'est-ce qui vous fait dire que ce chèque a été encaissé sur un autre compte?
Devant le nombre croissant d'escroqueries, les banques créditent parfois APRES encaissement.

Par **morobar**, le **13/11/2016** à **09:46**

Bonjour,
[citation]Devant le nombre croissant d'escroqueries, les banques créditent parfois APRES encaissement.[/citation]
Non
Les banques utilisent un système de compensation sous le contrôle de la Banque de France (target-2...)
L'inscription au crédit est toujours

effectuée sous réserve d'encaissement.
Les dates de valeur de ces compensations ne sont pas, en effet, compatibles avec le retour d'une opposition (chèque déclaré volé..) qui peut survenir à la réception d'un relevé de compte, c'est à dire plusieurs semaines après l'incident supputé et la mise à l'encaissement du chèque suspect.